

BOVES, le 11 juin 2021

N/Réf. : DAG-AW/ID  
Objet : Adhésion de Salouël à la FDE 80

**Le Président,  
Franck BEAUVARLET**  
à

**Messieurs les Présidents  
des EPCI adhérents à la FDE 80**

Monsieur le Président,



La Ville de Salouël, par délibération du 8 février 2021, a sollicité son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité Syndical de la Fédération a accepté l'adhésion de la ville de Salouël. Vous trouverez ci-joint copie de cette délibération pour notification.

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, votre collectivité dispose d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer par délibération sur l'admission de cette commune à la Fédération.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

  
  
Franck BEAUVARLET

P.J. : Délibération du Comité en date du 28/05/2021 approuvant l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80.  
Projet de délibération communautaire.